

Catégorie C

CAPN n°7 des 19, 20, 21, 24, 25, 26 avril et le 1^{er} juin 2017

Mouvement général de mutations des agents de catégorie C

Les travaux de la CAPN de mutation C se sont achevés le 1^{er} juin 2017 dans un contexte compliqué puisque la Direction a décidé de baisser drastiquement le nombre de jours de préparation et de CAP.

Avec 1 495 emplois vacants à l'issue du mouvement du 1^{er} septembre 2017, on se demande à quel jeu joue la direction ou plutôt non nous connaissons les réponses.

En effet dès notre déclaration liminaire nous avons dénoncé les conséquences d'une telle politique d'emplois, qui nous conduit aujourd'hui à « prioriser » nos missions voire à en abandonner certaines.

Malgré ce déficit d'emplois très important, aucun appel supplémentaire de la liste complémentaire des concours C n'est prévu !! Une fois de plus ce sont les services qui en pâtiront. **F.O.-DGFIP** exige à minima le comblement des emplois à hauteur des vacances.

Pour **F.O.-DGFIP** ces décisions sont totalement irresponsables.

Sans un vaste plan de recrutement, nous ne pouvons faire face à l'exercice correct de nos missions.

Au 1^{er} septembre 2017, 2 371 agents seront mutés soit un taux de satisfaction de 79,9 %.

Le mouvement se décompose comme suit :

- 495 mouvements en Ile de France
- 1278 mouvements province-province
- 29 mouvements de province en Ile de France
- 314 mouvements d'Ile de France en province

Concernant les dossiers prioritaires, 351 rapprochements externes ont été satisfaits. Les

élus **F.O.-DGFIP** sont intervenus pour dénoncer les 6 rapprochements restant en attente sur les départements des Ardennes, de l'Aube, du Finistère, de l'Indre et de la Guadeloupe. Il est inacceptable de laisser perdurer des situations de séparation qui mettent en danger des agents au niveau personnel, familial et financier.

La direction a pu faire 66 mouvements internes et a accordé leur rapprochement interne à 36 agents.

Néanmoins **F.O.-DGFIP** dénonce une fois de plus les affectations ALD.

Ce type d'affectation est devenu la variable d'ajustement pour combler de façon non pérenne les vacances d'emploi dans les structures et services. La situation de ces agents ALD ne s'améliorera pas avec les fusions géographiques de RAN, conjointement à la révision de leur régime indemnitaire.

F.O.-DGFIP dénonce un système de RAN inadapté à notre réseau et rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible, Département, Commune, poste ;
- Le maintien du droit au retour ;
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur ;
- la possibilité donnée aux stagiaires de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

F.O.-DGFIP exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.



Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Force Ouvrière considère que le Fonction Publique est un rouage essentiel au fonctionnement de notre pays contribuant à la défense de ses intérêts et de ses principes républicains.

Ce modèle social, fait de valeurs et de droits collectifs dans lequel il faut englober la protection sociale, se trouve aujourd'hui mis à mal par une vision libérale de la société et par les politiques d'austérité.

Un des derniers exemples en date, l'ancienne ministre de la fonction publique, Annick Girardin¹, donne sa vision de la Fonction Publique de demain (cf. « *Acteurs Publics* » du 15 mars 2017) :

Passage d'une fonction publique statutaire à une fonction publique de métiers.

Uniformiser les statuts et cadres d'emploi des 3 versants de la Fonction publique dans la continuité de PPCR.

Renforcer les compétences des Préfets en matière de gestion RH au détriment des ministères et employeurs publics.

Déléguer certaines missions de service public à des opérateurs privés dans les territoires.

Individualiser à outrance des droits par le biais du CPA (Compte personnel d'activité).

Un projet d'ordonnance présenté par la ministre de la fonction publique lors du conseil commun de la Fonction Publique du 6 mars 2017 menaçait les fonctionnaires d'une « mobilité imposée ». L'avis des CAP n'était pas requis pour toute mobilité fonctionnelle sur la même résidence administrative pour les fonctionnaires de l'État. Devant le rejet de toutes les OS, le ministère de la Fonction publique a retiré le jeudi 23 mars 2017, cet article 4 qui pour les syndicats anéantissait le rôle des commissions administratives paritaires dans les opérations de mobilité.

Derrière cet article, on comprend aisément ce qui s'annonçait : un décloisonnement total afin de créer une Fonction publique interministérielle avec la disparition des statuts particuliers. Mais cette logique de déconstruction de la Fonction Publique et du Service Public ne date pas d'aujourd'hui. La Fédération Générale des Fonctionnaires FO fait donc de la défense du statut général des fonctionnaires, une question centrale et mettra tout en œuvre pour le défendre.

Pour **Force ouvrière**, le Service Public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Au-delà de ce contexte général, c'est surtout la pénurie d'effectifs qui est criante puisque depuis 2002, notre administration a vu ses effectifs réduits de plus de 30 000 agents. Ces suppressions représentent 60 % de l'ensemble de celles de la Fonction Publique d'État. Les boucs émissaires des Finances en ont ras le bol !

FO exige l'arrêt des suppressions d'emplois.

Dans le même temps, le dialogue social n'aura jamais été aussi inexistant dans la Fonction Publique, au Ministère et à la DGFIP. Pour les élus, c'est la remise en cause des modalités d'exercice et du calendrier en cours de mandat avec notamment la réduction drastique des journées de consultation pour cette CAPN.

Avant d'aborder le sujet de cette réunion, nous tenons à vous rappeler que cela n'est pas faire du clientélisme que de défendre tous les agents qui nous ont mandatés. En effet notre rôle est bien de défendre les intérêts moraux et matériels des agents sans distinction aucune.

¹ Cette CAPN a débuté avant la période électorale

Sur l'ordre du jour de la CAPN qui nous réunit aujourd'hui, vous allez certainement vous féliciter du taux de satisfaction de 75,5 %, mais il faut regarder un peu plus loin. En effet, l'explication vient surtout de la baisse du nombre de demandes de mutation : - 10 %, due au délai de séjour de 3 ans que vous avez imposé aux nouveaux agents et aux réductions d'emplois.

Comme vous, nous constatons qu'il n'y a qu'une direction fermée et seulement 24 directions avec une coupure. Par contre, les fusions de RAN sont un témoin de l'état du réseau : 3 fusions de 2015 à 2016 et 51 de 2016 à 2017.

1 061 collègues sollicitant une mutation sont actuellement affectés ALD, soit plus d'un tiers des demandes !!!

Ils demandent une « stabilisation ». Pourquoi refuser de les stabiliser au projet ? Est-ce pour gérer la pénurie des effectifs une fois de plus ?

F.O.-DGFIP dénonce l'affectation des agents à la disposition du directeur, devenue une variable d'ajustement pour les directions locales.

F.O.-DGFIP rappelle son attachement à des règles de gestion qui profite à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible ;
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur.

F.O.-DGFIP exige que tous les postes vacants soient pourvus dès lors qu'ils sont sollicités par un agent.

Les élus souhaitent que la commission administrative paritaire joue pleinement son rôle, et améliore, de manière significative, ce mouvement de mutation au bénéfice des collègues.

En conclusion, nous vous demandons l'appel de la totalité des listes complémentaires, avec, pour tous ces agents, la couverture intégrale des frais engagés.

Les élus F.O.-DGFIP

Véronique LIAUTAUD – William THUBERT – Christophe TREHOUT – Laurent AUBOYER –
Anthony DACLINAT – Vincent HAYAUX du TILLY

Martine MINIOU – Nathalie VILET – Pascaline KERHOAS – Jean Thomas POLETTI –
Alain BOUM – Rémy BEUNARD (experts)

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP